

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de BIGNOUX

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de Bignoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bignoux, Salle de la Mairie, sous la présidence d'Emmanuel BAZILE, son Maire.

Date de la convocation : 07 septembre 2021.

PRÉSENTS :

Emmanuel BAZILE, Barbara BOUCHER-FRANCOIS, Aurore FERAND-ROUSSEAU, Guillaume GERMAIN, Arnaud LUMINEAU, Christophe NEVEU, Marie-Noëlle ROUSSEAU, Emmanuel SERVILLAT, Thierry THEVENET, Vanessa VALADE.

POUVOIRS : Romain BREGEON a donné pouvoir à Emmanuel BAZILE

Séverine LEROY, a donné pouvoir à Christophe NEVEU

Véronique BODIN et Vincent THOMASSIN ont donné pouvoir à Thierry THEVENET

ABSENTS : NEANT

Secrétaire de séance : Vanessa VALADE.

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de séance du 15.06.2021
2. Présentation de la démission du premier adjoint
3. Nomination d'un nouveau premier adjoint
4. Attribution des indemnités d'élus au nouveau premier adjoint
5. Présentation du nouveau tableau du Conseil Municipal
6. Refonte du site internet de la commune
7. Participation financière de 3000€ à l'association Poitou Charente animation pour l'organisation de la course du 15 août 2021
8. Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022
9. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022
10. Convention de partenariat entre la mairie et Présence verte services
11. Création d'un poste d'agent d'animation au 1^{er} novembre 2021
12. Création d'un poste d'agent d'accueil à 25h par semaine en mairie
13. Augmentation du temps de travail de 2 agents techniques
14. Délégation de signature Etat civil, certification conforme, légalisation de signature pour la secrétaire de Mairie
15. Indemnités de régie attribuées au régisseur et au mandataire suppléant
16. Délibération relative à la fiscalité directe locale
17. Convention relative à la transmission des actes d'urbanisme par voie électronique
18. Création d'un Conseil Communal de Jeunes, convention avec la Ligue de l'enseignement
19. Mise à jour des commissions communales
20. Précision sur les différents tarifs de location pour les deux salles municipales (Retirée)
21. Informations diverses aux membres du Conseil Municipal

D.2021/35 : Approbation du PV de séance du 15.06.2021

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

D.2021/36 : Présentation de la démission du premier adjoint

Le Maire expose :

Notre collègue, Richard AUDONNET, 1^{ER} adjoint en poste, délégué à l'action sociale, au logement et à la solidarité, nous a fait part de sa volonté de démissionner de sa fonction de premier adjoint ainsi que de son mandat de conseiller municipal suivant courrier en date du 10 août 2021.

Sa demande adressée par courrier à Madame La Préfète de la Vienne a été réceptionnée en préfecture le 10 août 2021.

Suivant courrier en date du 19 août 2021 Madame La Préfète de la Vienne a déclaré accepter cette démission.

Nous n'avons pas, s'agissant d'une position individuelle dont l'autorité nous échappe, à délibérer sur ce point.

Il nous faut simplement acter cette situation et nous en remettre aux procédures du Code électoral.

Ainsi, nos deux délibérations suivantes vont acter la vacance du poste d'une part et décider du remplacement devenu nécessaire d'autre part.

Il vous est demandé de prendre acte de cette démission.

- ✚ **Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Monsieur AUDONNET de son poste de 1^{er} adjoint et du Conseil Municipal.**

D.2021/37 : Election du premier adjoint – Attribution des indemnités d'élus au premier adjoint – Mise en place d'une délégation de signature

Le Maire expose :

Le départ de Monsieur AUDONNET a laissé vacant le poste de premier adjoint, il nous faut délibérer sur son remplacement et proposer des candidatures afin de le remplacer.

Monsieur Christophe NEVEU est proposé comme remplaçant, à l'issue du vote, qui a eu lieu à mains levées, Monsieur NEVEU est élu à la majorité, 3 élus se sont abstenus.

L'attribution de son indemnité est validée par la majorité, les 3 élus rappellent qu'ils sont contre, tout comme ils l'avaient déjà signalé lors du vote des indemnités en juin 2020.

La délégation de signature donnée à Monsieur Christophe NEVEU à compter du 15 septembre 2021 est validée par l'ensemble du Conseil Municipal.

D.2021/38: R.H. Installation de Madame ROY Isabelle

Le Maire explique :

En cas de vacance d'un siège de Conseiller Municipal, c'est le premier candidat non élu de la liste à laquelle appartient le/la sortant·e qui est installé·e dans la fonction d'él·u·e. En l'occurrence, Madame Isabelle ROY est installée et désormais Conseillère Municipale de la commune de BIGNOUX.

Nous accueillons donc notre collègue et lui souhaitons la bienvenue dans nos rangs municipaux.

- ✚ **Le Conseil Municipal prend acte de cette installation, mais Monsieur Thierry THEVENET souligne que cette délibération n'apparaît pas dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire lui demande son accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour. Monsieur THEVENET donne son accord pour cet ajout.**

D.2021/39 : Présentation du nouveau tableau du Conseil Municipal

Le Maire informe :

Suite à la démission de Monsieur Richard AUDONNET, le tableau du Conseil Municipal doit être revu, à l'issue de l'élection du nouveau premier adjoint celui-ci sera remis à jour.

D.2021/40 : Refonte du site Internet de la commune

La Deuxième Adjointe explique :

La nécessité de refondre le site internet de la Mairie. En effet, le contrat de maintenance assuré par l'Agence des Territoires arrive à échéance, un nouveau prestataire a été choisi pour un montant de 1800€ TTC. Une subvention sur les fonds « transformation numérique des collectivités territoriales » peut nous être attribuée à hauteur de 80%.

✚ Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention, 3 élus s'abstiennent.

D.2021/41 : Participation financière de 3000€ à l'association Poitou-Charentes animation.

Le Maire expose :

A l'occasion de l'organisation de l'arrivée de la Picto-Charentaise le dimanche 15 août 2021 sur la commune de Bignoux, une convention de partenariat a été signée le 10 mai 2021.

La signature de la présente convention valait pour acceptation des obligations financières et des prestations en nature à la charge de la commune de Bignoux.

Le montant des obligations financières s'élève à 3 000€.

✚ Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de ces obligations, 3 élus souhaitent s'abstenir.

Monsieur THEVENET aurait souhaité que le sujet soit évoqué lors du précédent conseil du mois de juin.

Monsieur le Maire informe que la journée a été très appréciée, les retours sont très bons.

D.2021/42 : Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022

Le Maire expose :

La réglementation nous impose de passer à la nomenclature M57 au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière d'amortissements des immobilisations et permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

Cette délibération s'applique à toutes les nomenclatures budgétaires et comptables gérées, autres que M4, M21 et M22. Ce passage à la M57 est définitif.

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, la commune de Bignoux s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. La M57 est l'instruction la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales. Elle est applicable de plein droit, par droit d'option à toute les collectivités territoriales et leurs établissements publics (article III de la loi NOTRe).



Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce passage à la nomenclature M57.

D.2021/43 : Désignation d'un coordonnateur communal et d'un coordonnateur suppléant pour le recensement de la population 2022.

Le Maire explique :

Notre commune de Bignoux devra faire l'objet du recensement de sa population en 2022, la campagne 2021 ayant été annulée pour cause de COVID.

Cette enquête se déroulera sur la période du 20 janvier au 19 février 2022.

La Direction de l'INSEE sollicite la nomination d'un coordonnateur communal pour mettre en œuvre les travaux préparatoires et la réalisation des enquêtes de recensement. Ce coordonnateur sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement, il sera accompagné d'un coordonnateur suppléant, un deuxième agent recenseur sera nommé par la suite, ils devront être disponibles durant la période du recensement.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Laurence GUÉRIN, Directrice des services comme coordonnateur communal et Madame Valérie BRAULT comme coordonnateur suppléant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces 2 nominations.

D.2021/44 : Convention de partenariat entre la mairie et Présence Verte Services.

Le Maire explique :

Dans le cadre du partenariat entre Bignoux et Présence Verte Services, la convention doit être remise à jour afin de permettre un maintien des 2 services proposés par Présence Verte Services sur notre commune : la téléassistance et le portage de repas pour les administrés qui souhaitent en bénéficier.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir accepter ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette convention de partenariat entre la mairie et Présence Verte Services.

D.2021/45 : Création d'un poste d'agent d'animation en 35 heures.

Le Maire explique :

Qu'il est nécessaire de créer un poste en 35h au sein de l'école pour un agent d'animation. En effet, cet agent travaille depuis plusieurs années à l'école de Bignoux, il est donc important qu'il puisse être recruté et titularisé en tant qu'agent d'animation. Il encadre les enfants de moyenne section et s'occupe de la mise en place des TAP le mercredi, et assure l'animation avec les différents intervenants.

Suite au départ de Madame AUGER, le temps de travail de cet agent a été augmenté à 35 heures à sa demande, permettant ainsi de compenser une partie du temps de travail de Madame AUGER.

Je vous demande donc d'approuver cette création et le passage à 35 heures de cet agent.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette création de poste.

D.2021/46 : Création d'un poste d'agent d'accueil en 25 heures.

Le Maire explique :

Suite à la démission de Monsieur BARRIBAUT agent d'accueil en 20 heures, son poste a été supprimé lors du Conseil Municipal du 12 avril 2021.

Considérant la charge de travail au sein de l'accueil de la mairie, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à 25 heures. Ce poste est actuellement occupé par un agent CDG, je vous propose donc qu'il soit recruté et stagiairisé sur ce poste. Ce poste sera inscrit au tableau des emplois communaux.

Je vous demande donc d'approuver cette création et le recrutement de cet agent.

✚ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette création de poste.**

D.2021/47 : Délégation de signature à la Directrice de services.

Le Maire propose :

De déléguer sa signature à madame Laurence GUÉRIN, Directrice de services. Cette délégation concernera les actes d'état-civil, la certification conforme de documents et la légalisation de signature en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Maire.

Il vous est demandé de bien vouloir accepter cette délégation.

✚ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délégation.**

D.2021/48 : Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant.

Le Maire explique :

Suite au départ de la secrétaire de mairie et à la démission de l'agent d'accueil, il est nécessaire de nommer un régisseur ainsi qu'un mandataire suppléant.

Je vous propose que madame Laurence GUÉRIN soit nommée régisseur et madame Valérie BRAULT mandataire suppléant.

✚ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nominations.**

D.2021/49 : Délibération relative à la fiscalité directe locale.

Le Maire explique :

Les taux de fiscalité restent identiques à ceux votés ultérieurement.

✚ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces taux.**

D.2021/50 : Convention relative à la transmission des actes d'urbanisme par voie électronique.

Le Maire explique :

Qu'une convention entre Grand Poitiers Communauté urbaine et la commune de Bignoux doit être conclue concernant l'instruction des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol par Grand Poitiers dans le cadre d'un service commun.

Cette convention abrogera et remplacera celle du 12 juillet 2017. Au regard de la mise en œuvre de la dématérialisation des actes, il est nécessaire de la faire évoluer.

Cette convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique. Elle intègre les modalités de saisine par voie électronique de l'administration et l'instruction dématérialisée des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol.

 **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la signature de cette convention.**

D.2021/51 : Création d'un Conseil Communal des Jeunes – Signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement.

Madame FERRAND-ROUSSEAU explique :

La commune de Bignoux souhaite signer une convention avec la Ligue de l'Enseignement dans le but de mettre en place sur la commune un Conseil Communal de Jeunes.

Cette convention entre la Ligue de l'Enseignement et la commune apportera soutien et animation au CCJ de la commune.

Ce CCJ permettra aux jeunes de s'investir et de vivre l'action citoyenne.

Une somme de 324.24€ sera versée à la Ligue de l'Enseignement pour l'année 2021, cette convention est prévue pour une durée de 7 mois.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à régler cette somme de 324.24€.

Monsieur THEVENET aurait souhaité que ce sujet soit débattu lors d'une commission Petite enfance-Jeunesse. Il explique que ce CCJ avait déjà été mis en place lors du précédent mandat, mais qu'il faut beaucoup de travail et d'implication pour motiver les jeunes. De plus, la Ligue de l'Enseignement n'avait pas tenu les engagements pris.

Monsieur le Maire et plusieurs élus vont s'impliquer dans cette création afin que ce CCJ puisse être mis en place et fonctionner au mieux. En cas de non respect des termes de la convention par la Ligue de l'Enseignement, les élus se chargeront de prendre contact avec la personne responsable et lui rappelleront les termes de celle-ci, afin que chacun puisse respecter son engagement.

 **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette création ainsi que la signature de cette convention.**

D.2021/52 : Mise à jour des commissions communales

Monsieur le Maire explique :

Outre le Maire, membre de Droit et Président de chaque commission, quatre sièges sont attribués au groupe municipal majoritaire (Agir pour Bignoux, avec vous !) et un siège au groupe municipal minoritaire (Bignoux un nouvel élan).

Suite au départ de Monsieur Richard AUDONNET et l'arrivée de Madame Isabelle ROY, l'ensemble des délégations pour les différentes commissions communales ont été revues comme suit :

- **Education**
Emmanuel BAZILE
- **CCCAS (Comité Communal Consultatif d'Action Sociale)**

Christophe NEVEU, Isabelle ROY, Vanessa VALADE, Séverine LEROY et Véronique BODIN

- **Urbanisme et aménagement du territoire/Environnement et cadre de vie**

Aurore FERRAND-ROUSSEAU, Barbara BOUCHER-FRANCOIS, Emmanuel SERVILLAT, Christophe NEVEU et Vincent THOMASSIN

- **Petite enfance / Jeunesse**

Vanessa VALADE, Aurore FERRAND-ROUSSEAU, Séverine LEROY, Romain BREGEON et Thierry THEVENET

- **Bâtiments / Travaux / Voirie**

Emmanuel SERVILLAT, Barbara BOUCHER-FRANCOIS, Romain BREGEON, Guillaume GERMAIN et Thierry THEVENET

- **Animation de la vie locale et Associations**

Guillaume GERMAIN, Christophe NEVEU, Marie-Noëlle ROUSSEAU, Romain BREGEON et Vincent THOMASSIN

- **Communication**

Vanessa VALADE, Christophe NEVEU, Aurore FERRAND-ROUSSEAU, Arnaud LUMINEAU

✚ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette mise à jour.**

D.2021/53 : Augmentation du temps de travail.

Le Maire explique :

Suite au départ de madame Maryse AUGER et de son non remplacement, il convient de revoir le temps de travail d'un agent travaillant sur l'école pour le passer de 30h50 à 35h00.

✚ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette augmentation.**

D.2021/54 : Informations diverses aux membres du Conseil Municipal

Le Maire explique :

Suite à un entretien avec la SMACL, il est possible de souscrire une assurance personnelle « Sécurité Élus », il existe plusieurs tarifs en fonction du nombre d'élus :

✚ Adhésion multiple (à partir de 2 adhésions) :

- 56€ pour le Maire,
- 14€ par adjoint et conseiller municipal.

✚ Adhésion collective (ensemble du Conseil Municipal) :

- 34€ pour le Maire,
- 9€ par adjoint et conseiller municipal.

✚ Adhésion individuelle :

- 65€ pour le Maire,
- 15€ par adjoint et conseiller municipal.

Ecole :

La rentrée 2021 s'est bien passée, 97 enfants sont inscrits contre 91 en 2020.

Garderie :

Le projet d'extension de la garderie est en cours, nous sommes en attente des propositions et des devis.

Départs :

Sophie BARBARON a été recrutée sur la mairie de Château Garnier depuis le 16 juillet dernier.

Adonis BARRIBAULT a déposé sa démission le 25 février 2021.

Madame Maryse AUGER a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2021.

Madame France MELIN a souhaité interrompre son contrat une semaine après la rentrée.

Finances :

Suite à une rencontre avec le service des finances de Grand Poitiers, celui-ci m'informe qu'une étude des finances de la commune de Bignoux a été réalisée et restituée en janvier 2020 aux élus en poste à cette période là. Cette étude laisse apparaître des perspectives peu réjouissantes, j'aurais aimé que cette situation me soit expliquée lors de ma prise de fonction.

Monsieur THEVENET souhaite remercier la municipalité pour le geste fait lors des obsèques de sa mère.

La séance est levée à 21h11.

Fait à Bignoux le 24.09.2021.

Le Maire,



Emmanuel BAZILE.